

VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Humanités, Littérature et Philosophie

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

ATTENDUS DES ÉPREUVES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Réflexions liminaires

En cohérence avec l'esprit général de l'enseignement « Humanités, Littérature et Philosophie », les épreuves et les sujets d'examen mobilisent les capacités d'attention, d'analyse, de réflexion et d'interprétation des candidats. Les textes proposés exigent en effet un questionnement pertinent, une problématisation ajustée et une argumentation claire et rigoureuse.

Ces qualités s'acquièrent par la fréquence des lectures et des explications de texte, et par l'attention constante accordée par les élèves, dans leur rédaction, à la langue française, à son lexique comme à sa syntaxe, ainsi qu'à la variété d'expression des nuances et à la précision de la pensée.

Au regard du caractère très ouvert et des formes variées que prennent les Humanités, tant littéraires que philosophiques, les réponses aux questions d'interprétation et de réflexion ne constituent pas les seuls exercices susceptibles d'être pratiqués au cours de l'année scolaire, y compris pour préparer aux épreuves du baccalauréat. C'est en faisant lire avec pénétration, réfléchir sur des questions précises, parler et écrire de manière organisée et structurée que les professeurs préparent efficacement leurs élèves aux épreuves de l'examen, et cela sous des formes qu'ils inventent et qu'ils ajustent tant aux besoins de ces derniers qu'au développement du cours qu'ils leur dispensent.

Les épreuves de première et de terminale

Le même esprit prévaut pour les épreuves de première et de terminale, et garantit la continuité et la progressivité des apprentissages sur l'ensemble du cycle.

Pour ce qui concerne la désignation des épreuves de première et de terminale, les termes employés, « question d'interprétation » et « question de réflexion » ou « essai », ont vocation à indiquer un cadre intellectuel pour le travail de réflexion et d'écriture requis des candidats. Ils ne déterminent donc nullement un format d'exposition formellement arrêté et figé qui ramènerait l'enseignement et l'évaluation à un contrôle de conformité à un modèle arbitraire. La variété possible des formes prises par le traitement de la « question d'interprétation » et de la « question de réflexion » ou « essai » s'éclaire par l'explicitation des attendus de l'exercice : si la première question vise à vérifier les compétences de lecture d'un texte littéraire ou philosophique, la seconde permet la construction d'une authentique réflexion personnelle.

Le même esprit et les mêmes exigences prévalent pour les épreuves de première (en 2 heures) comme de terminale (en 4 heures), même si les attentes de la terminale sont naturellement plus hautes et plus fortes que celles de première.

En classe de première, pour l'épreuve de fin d'année destinée aux élèves renonçant à la spécialité, on n'attend pas de ces derniers de longs développements, mais plutôt :

- a. pour ce qui concerne l'interprétation littéraire ou philosophique, l'élucidation du sens du texte proposé. On exerce et on valorise dans l'évaluation : la précision de la lecture du texte, l'attention portée à la langue et à son lexique, aux notions et à leur déclinaison, ainsi que le choix et la présentation des éléments de sens les plus décisifs. On apprécie également l'organisation d'un commentaire qui peut être concis, mais qui doit être circonstancié, argumenté et en prise sur la lettre comme sur l'esprit du texte étudié.
- b. pour ce qui concerne la « question de réflexion » ou « essai », littéraire comme philosophique, la compréhension du sens de la question posée et de ce qui la justifie, ainsi que la rigueur de la réponse apportée. On exerce et on valorise dans l'évaluation : l'attention portée à la question posée, son élucidation, l'organisation d'une réponse qui peut être concise, mais qui doit être précise, ordonnée, argumentée, et faire appel de manière pertinente aux éléments les plus déterminants du texte et, plus généralement, aux connaissances acquises pendant l'année. Toutefois, la mobilisation des savoirs ne doit pas être artificielle, l'exercice proposé n'étant nullement un prétexte à la simple restitution de connaissances.

L'épreuve de la classe terminale permet un plus long développement de la « question d'interprétation », comme de la « question de réflexion » qui prend, pour cette raison, le nom d'« essai ».

Les attendus relatifs au traitement de la « question d'interprétation » sont ceux de la classe de première. Les analyses et interprétations des candidats sont cependant plus étoffées et proportionnées au temps imparti à l'épreuve.

Apparenté à la « question de réflexion », l'« essai » est un exercice d'argumentation ordonnée à la fois plus bref et plus libre que la dissertation. L'important est qu'il rende compte d'une pensée personnelle, progressive et ordonnée, appuyée sur des références et des exemples précis. Quelle qu'en soit la forme, elle permet aux candidats de développer leur réponse à la question posée sans se perdre en conjectures sur le sens de cette dernière. Cette pensée *en première personne* leur permet également de développer une réflexion adossée à ce que disent les œuvres et les textes et à ce qu'ils permettent de comprendre des réalités du monde. Le propos progresse librement, mais avec ordre, selon les contraintes logiques identifiées par son auteur.

Le principe de l'évaluation est un principe essentiellement positif, ayant vocation à valoriser les éléments pertinents dans les productions des élèves, en restant toujours ouvert à la variété des formes qu'elles peuvent prendre.

L'analyse par l'exemple des attendus des « sujets zéro » permet de se représenter *in situ* les éléments d'évaluation.